

Dépenses de fonction

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Divulgarion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2023-2024
Trimestre : Janvier - Mars

Informations complémentaires :
Aucune dépense de fonction pour ce trimestre.